

AUTOPARTAGE

Rapport d'évaluation de la couverture régionale



2018





INTRODUCTION

En vertu des articles 6 et 7 de l'Arrêté du GRBC du 21 mars 2013 fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement par les opérateurs de véhicules à moteur partagés, les opérateurs agréés sont tenus annuellement de fournir à l'Agence du stationnement des données d'exploitation et de collaborer à la réalisation d'une enquête auprès des usagers.

Cette démarche poursuit le double objectif d'évaluer la couverture régionale de l'offre et de la demande de véhicules à moteur partagés, et de mesurer l'impact de l'autopartage sur l'utilisation des différents modes de transports par les usagers dans le contexte bruxellois.

Par la présente note, l'Agence du stationnement entend répondre à sa mission de synthèse et de transmission des données d'exploitation délivrées par les opérateurs agréés. Afin de respecter une certaine confidentialité et d'assurer une lecture efficace, les résultats ont été ventilés par commune.

AUTOPARTAGE AVEC USAGE DE PLACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES

En 2018, trois opérateurs proposent un service d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées: Cambio, Ubeeqo et Zen Car.

Fig. 1 – Performances de l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2018.

	CAMBIO	UBEEQO	ZEN CAR	TOTAL/MOYENNE
Membres actifs	10.433	2.762	725	13.920
Stations	174	33	30	237
Emplacements	501	66	60	627
Trajets	202.501	7.013	4.036	213.550
Trajets par jour	555	19	11	585
Distance moyenne par trajet (km)	18,30		54,81	
Durée moyenne par trajet (h)	6,59		5,91	
Taux de charge moyen (%)	0,31			
Score moyen	1,81	1,45	2,07	1,79



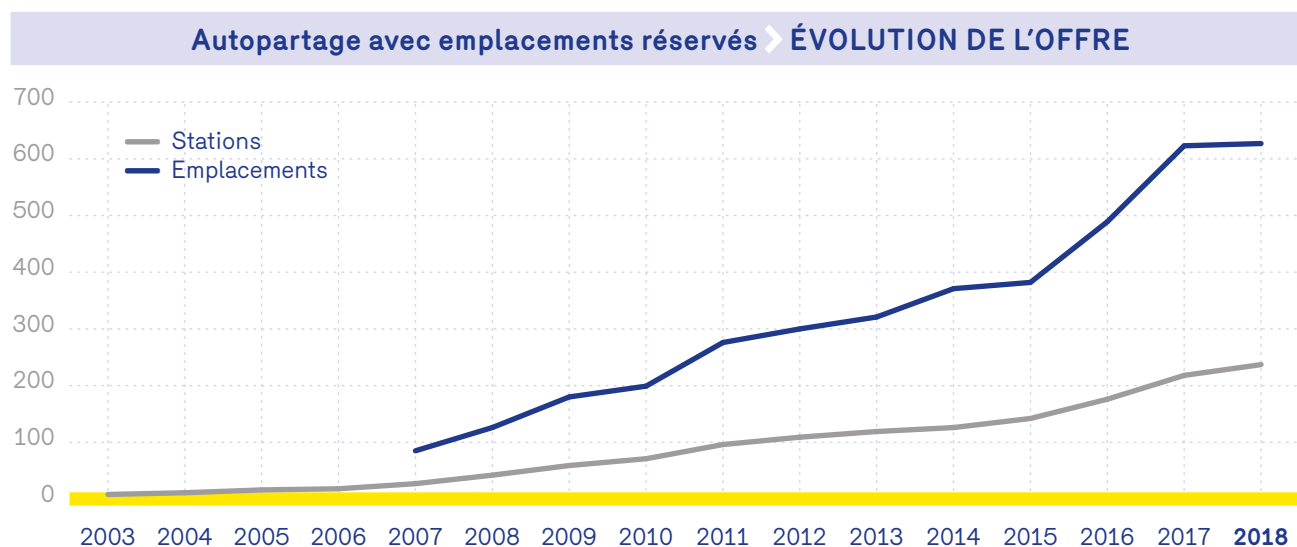
OFFRE

En 2018, la Région bruxelloise compte 237 stations dédiées à l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en voirie, pour une capacité totale de 627 emplacements.

Comme le montre le graphique suivant, l'offre d'autopartage est en constante augmentation depuis l'introduction des premiers véhicules Cambio en 2003. Si dans un premier temps, l'Arrêté obligeant les communes à élaborer un plan stratégique dans le but d'encadrer la création de nouvelles stations a supposément eu pour effet de ralentir ce dynamisme lors de sa publication en 2013, on observe une véritable croissance à partir de 2015. L'année 2018 en elle-même a connu une croissance notable de l'offre disponible avec l'implantation de 19 stations supplémentaires, soit une croissance de près de 9% par rapport à 2017.

On peut expliquer la stagnation relative du nombre d'emplacements total par rapport à 2017 par les difficultés rencontrées par UbeeQo qui n'a pas été en mesure d'occuper tous les emplacements mis à leur disposition (22 emplacements perdus par rapport à 2017) – ce qui a conduit à par ailleurs conduit à la cessation prématurée de leurs activités en Région bruxelloise début 2019.

Fig. 2 – Évolution de l'offre d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées.



L'offre d'autopartage est inégalement répartie sur le territoire régional. Elle se concentre principalement en centre-ville et dans les communes de première couronne, à l'est du canal essentiellement. Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Ixelles et Etterbeek sont les communes les mieux desservies avec 124, 79, 58 et 52 emplacements réservés sur leur territoire, soit la moitié de l'offre existante.



Fig. 3 – Répartition par commune du nombre d’emplacements réservés à l’autopartage en 2018.

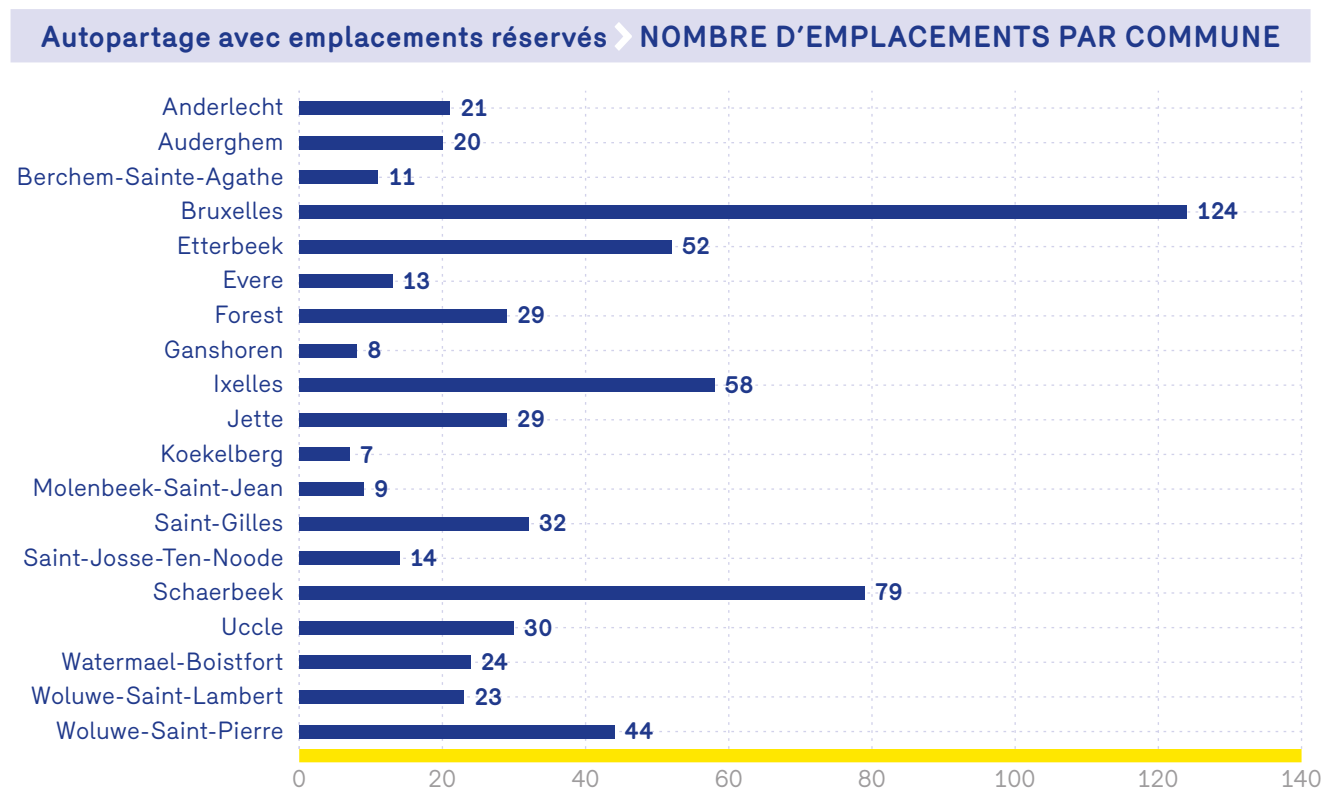
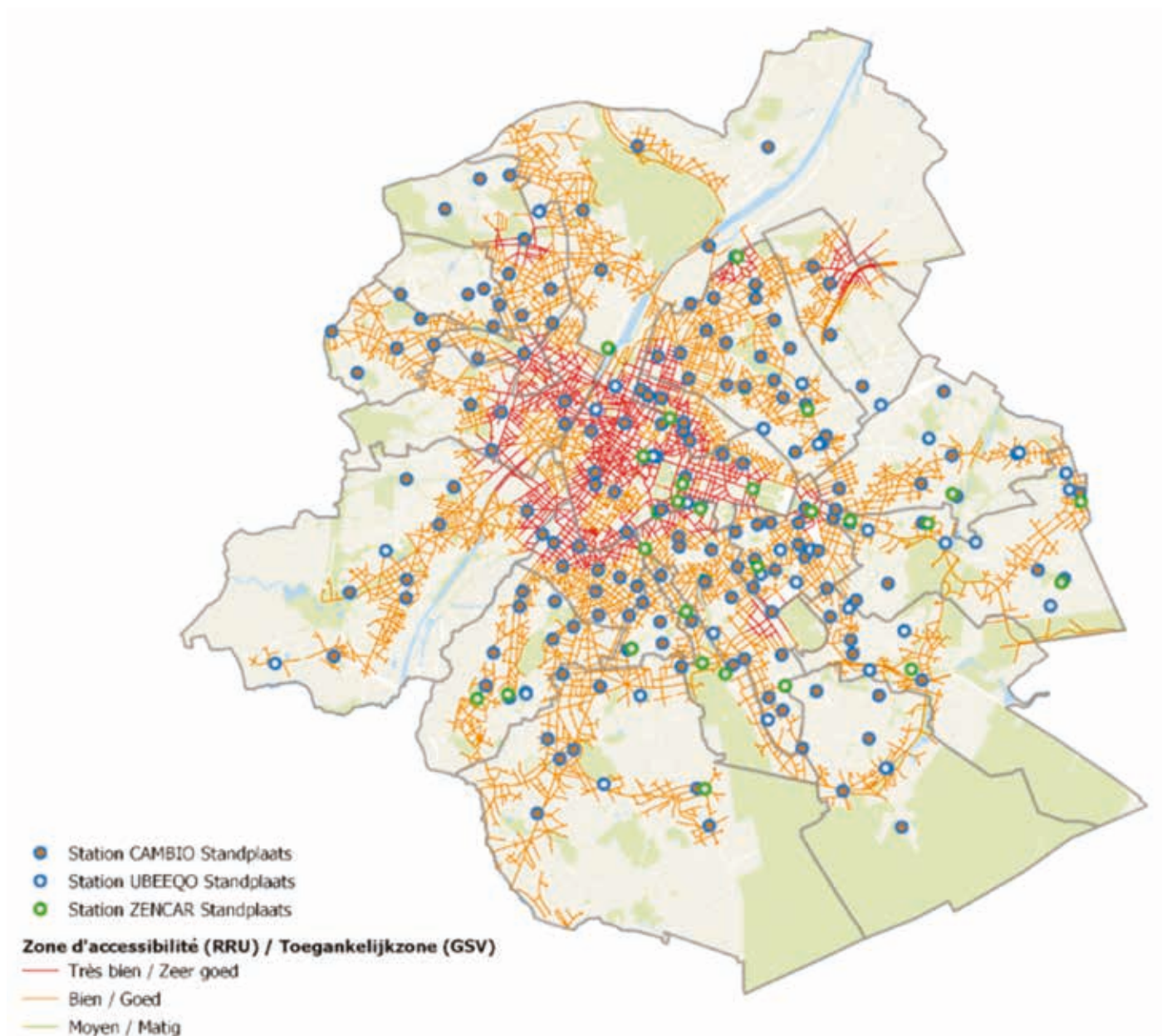




Fig. 4 – Couverture territoriale de l'offre d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2018.





DEMANDE

En 2018, l'autopartage avec utilisation de places de stationnement réservées a attiré 13.920 clients actifs (au moins une utilisation) et a généré 213.550 réservations, soit une moyenne de 585 utilisations par jour.

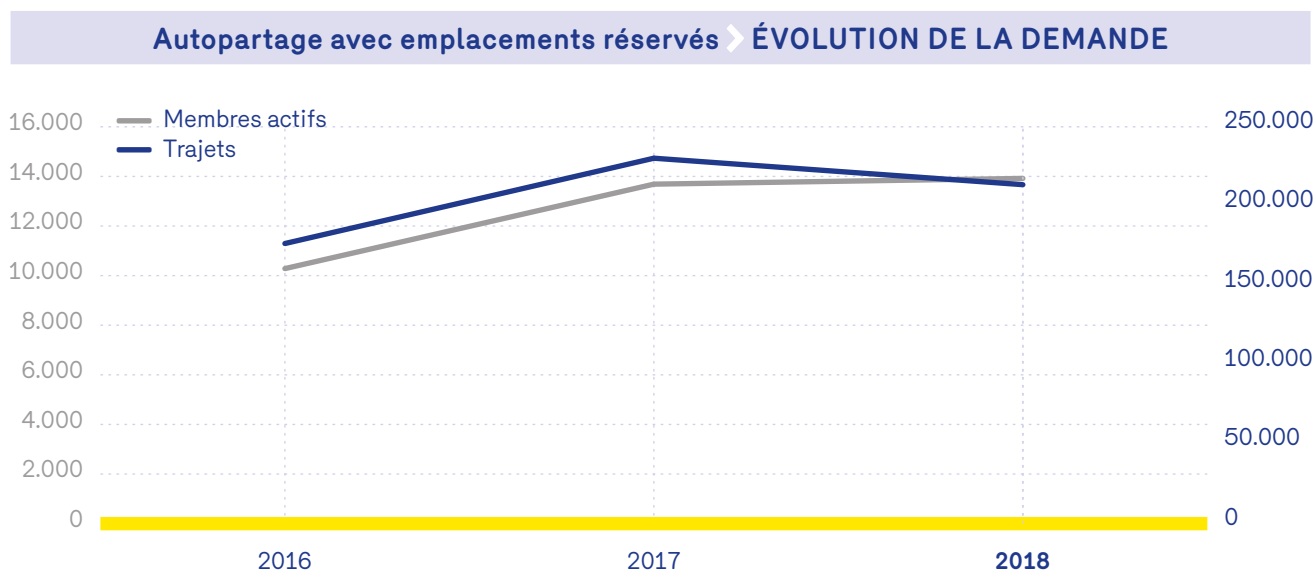
Bien que ces données ne soient limitées qu'au seul opérateur Cambio, on comptabilise un taux de charge moyen de 31%. Cela signifie une meilleure utilisation des véhicules partagés comparativement à la durée d'utilisation des véhicules particuliers des ménages bruxellois qui sont immobilisés 97,9% du temps en moyenne¹, et, par conséquent, une rationalisation de l'utilisation de l'espace public.

La demande globale d'autopartage a eu tendance à se stabiliser. Ainsi, bien que le nombre de clients actifs a légèrement augmenté, le nombre de trajets a quant à lui sensiblement chuté. Ce qui s'explique notamment par les complications rencontrées par les opérateurs Ubeejo et Zen Car.

Globalement la géographie de la demande se calque sur celle de l'offre. Les communes de Bruxelles-Villes, Schaerbeek, Ixelles, Saint-Gilles et Etterbeek concentrent à elles seules près de 60% des trajets effectués en 2018.

Les indices de performances communaux (nombre de trajets par emplacements) nuancent néanmoins ce constat. Avec une moyenne régionale de 340 trajets annuels par emplacements, on observe une demande relativement plus importante à Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg et Saint-Josse-ten-Noode, ce qui invite à repenser l'offre disponible dans ces communes.

Fig. 5 – Évolution de la demande d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées.



1. Lebrun K. et al., Les pratiques de déplacement à Bruxelles : analyses approfondies, Cahiers de l'Observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitales, 2014, p.46.



Fig. 6 – Répartition du nombre de trajets effectués en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2018, selon la commune dans laquelle se trouve la station.

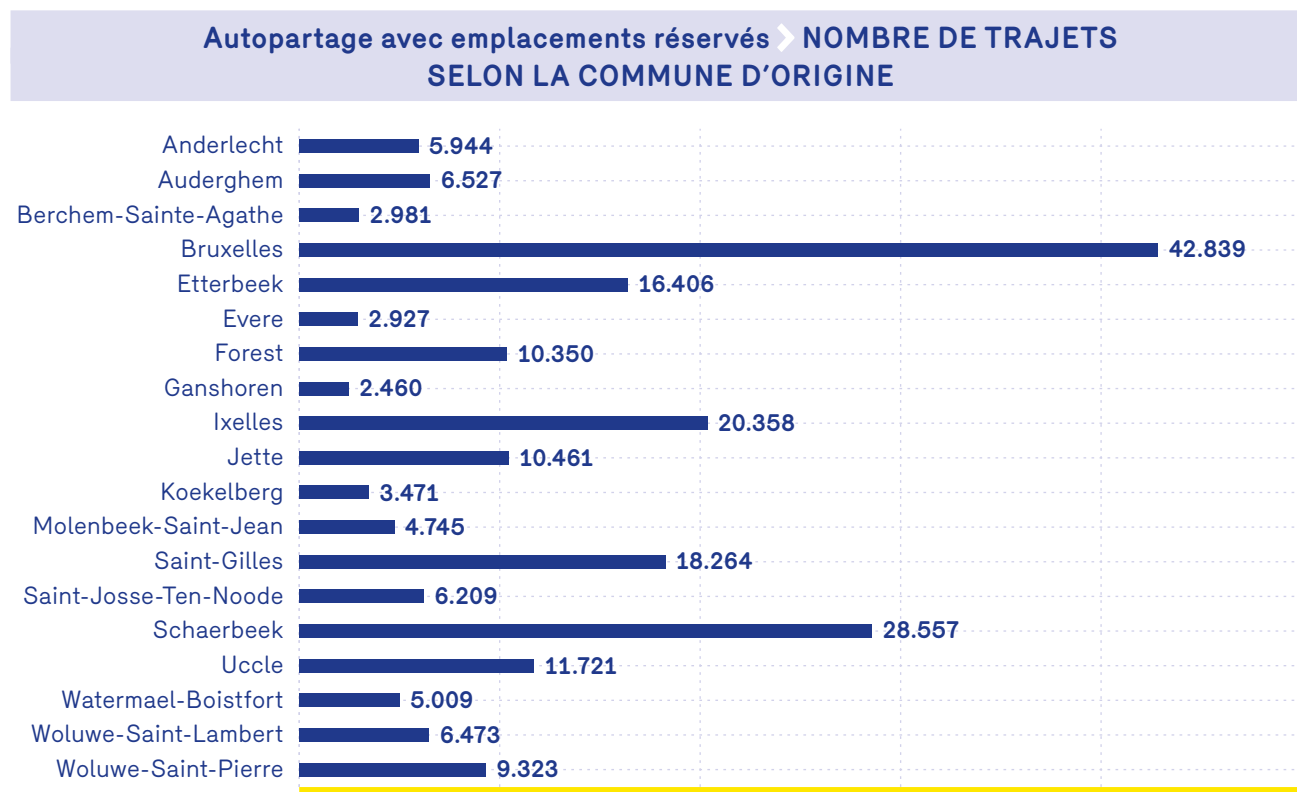
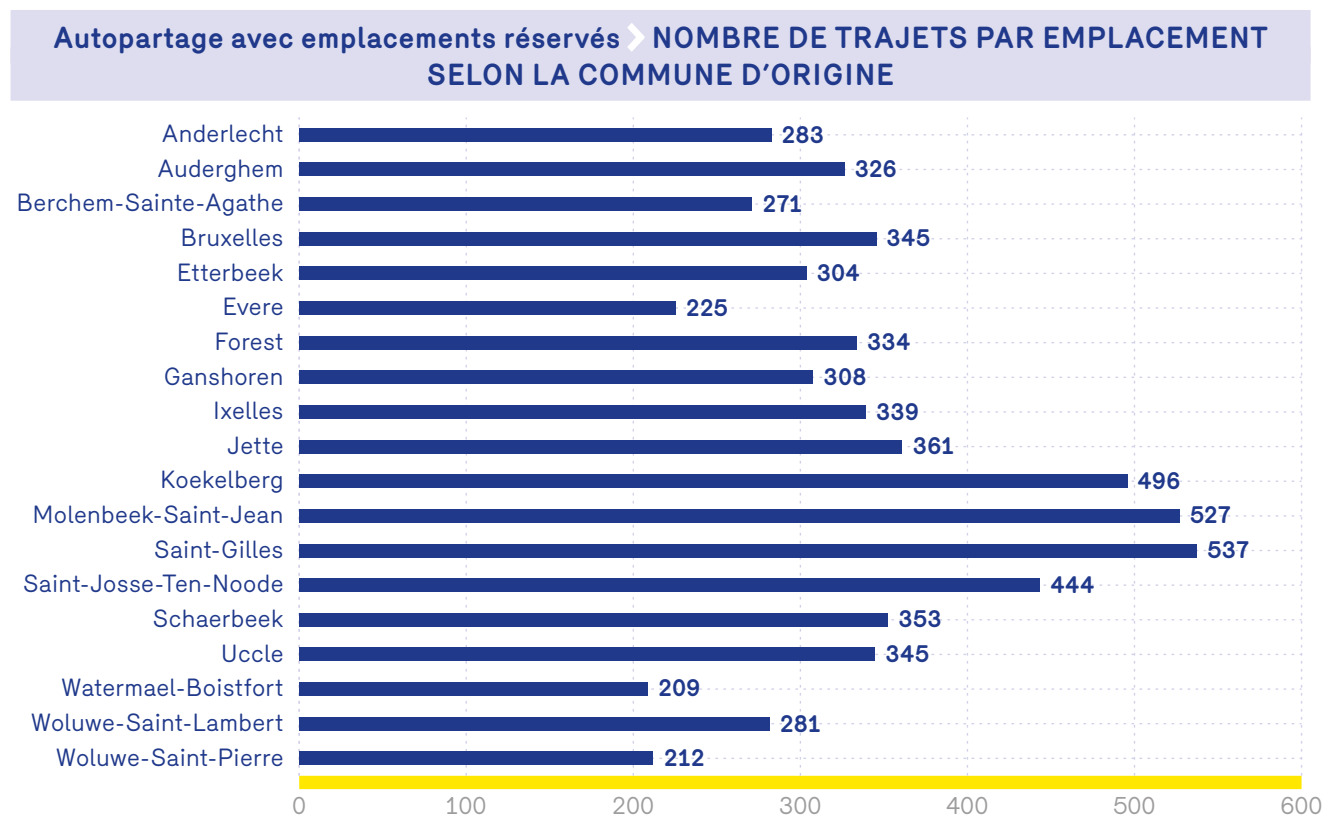




Fig. 7 – Répartition du nombre de trajets effectués en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2018, par emplacement et selon la commune dans laquelle se trouve la station.



CARACTÉRISTIQUES DES TRAJETS

En moyenne, les utilisateurs réservent un véhicule pour une durée de 6 heures et 31 minutes. La distance moyenne parcourue s'élève à 19 km.

RESPECT DES OBJECTIFS

L'Arrêté du GRBC du 21 mars 2013 fixe au moins deux objectifs relatifs au développement de l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées, à savoir un objectif de dispersion des stations en fonction de zones d'accessibilité du territoire régional, un objectif de croissance de l'offre d'emplacements réservés à l'horizon 2020 ventilé par commune en fonction des effectifs de population.

Pour chaque station, un score est défini sur base de sa localisation. Une station en zone d'accessibilité C, telle que définie par le RRU, équivaut à un score de 0, en zone B à un score de 2 et en zone A à un score de 3. En vue du maintien de son agrément, il est imposé aux opérateurs un score moyen inférieur à 2. Bien que l'opérateur Zen Car ne respecte actuellement pas le seuil imposé, on observe que le score moyen atteint par l'ensemble des stations, tout opérateur confondu, est de 1,8. Ce qui témoigne globalement d'une assez bonne couverture territoriale.



De par l'évolution prévisionnelle du service d'autopartage avec usage d'emplacements réservés ainsi que des tendances de croissance démographique, l'objectif de croissance a été fixé à 2 % de la population en 2020 soit 25.000 clients. Le chiffre de référence habituel pour la rentabilité d'un véhicule d'autopartage étant de 30 clients par véhicule, ceci se traduit en un objectif de 801 places de stationnement réservées pour l'autopartage. Afin de répondre à la fois à l'objectif de couverture territoriale (offrir la possibilité d'une station à proximité de chaque habitant) et à la logique du potentiel de croissance du service, cet objectif a été ventilé sur base des effectifs de population de chaque commune.

Le tableau suivant illustre le nombre d'emplacements réservés qu'il reste à créer compte tenu de cette ventilation. Seules les communes de Bruxelles-Ville, Etterbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre ont d'ores et déjà atteint leur objectif. 222 emplacements restent à créer, dont la moitié sur les seules communes d'Anderlecht et Molenbeek, en vue de l'objectif de 800 places à l'horizon 2020.

Fig. 8 – Respect des objectifs de croissance à l'horizon 2020 de l'offre en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2018.

	EMPLACEMENTS	OBJECTIF 2020 SELON LES EFFECTIFS DE POPULATION	% D'ATTEINTE DES OBJECTIFS 2020	EMPLACEMENTS À CRÉER
Anderlecht	21	77	27,3%	56
Auderghem	20	23	87,0%	3
Berchem-Sainte-Agathe	11	16	68,8%	5
Bruxelles	124	116	100,0%	0
Etterbeek	52	33	100,0%	0
Evere	13	26	50,0%	13
Forest	29	37	78,4%	8
Ganshoren	8	17	47,1%	9
Ixelles	58	59	98,3%	1
Jette	29	34	85,3%	5
Koekelberg	7	15	46,7%	8
Molenbeek-Saint-Jean	9	65	13,8%	56
Saint-Gilles	32	34	94,1%	2
Saint-Josse-Ten-Noode	14	19	73,7%	5
Schaerbeek	79	89	88,8%	10
Uccle	30	57	52,6%	27
Watermael-Boitsfort	24	18	100,0%	0
Woluwe-Saint-Lambert	23	37	62,2%	14
Woluwe-Saint-Pierre	44	29	100,0%	0
TOTAL	627	801		222



> AUTOPARTAGE EN « FLOTTE LIBRE »

En juin 2016, l'approbation par le Gouvernement d'un nouvel arrêté permettant l'autopartage en « flotte libre » avec usage de places de stationnement publiques a encouragé l'arrivée de deux nouveaux opérateurs, DriveNow et Zipcar, qui ont introduit leur flotte de véhicules dès l'été de la même année. En 2017, l'opérateur Zen Car a également obtenu l'agrément en tant qu'opérateur d'autopartage en « flotte libre » en prévision du développement d'un nouveau service durant l'année 2018. N'ayant pas encore déployé son activité, ce-dernier n'est pas repris dans le présent rapport.

Fig. 9 – Performances de l'autopartage en flotte libre en 2018.

	TOTAL/MOYENNE
Membres actifs	25.557
Véhicules	620
Trajets	529.037
Trajets par jour	1.450
Durée totale (min)	18.566.205
Distance totale (km)	4.803.884
Durée moyenne (min)	35,1
Distance moyenne (km)	9,1
Périmètre d'activité (km ²)	72
Taux de charge moyen (%)	7,41%

OFFRE

En 2018, la Région bruxelloise accueille une flotte de 620 véhicules dédiés à l'autopartage en flotte libre et répartis dans deux périmètres limités aux communes du quadrant sud-est de la Région bruxelloise, au plateau du Heysel et à l'aéroport de Zaventem. Ces deux périmètres d'activité confondus couvrent 45% du territoire régional et incluent 70% de la population bruxelloise.

Comme le montre le graphique suivant, l'offre d'autopartage en flotte libre a atteint 620 véhicules répartis en voirie, soit une augmentation de plus de 10% tout opérateur confondu.



Fig. 10 – Évolution de l'offre d'autopartage en flotte libre.

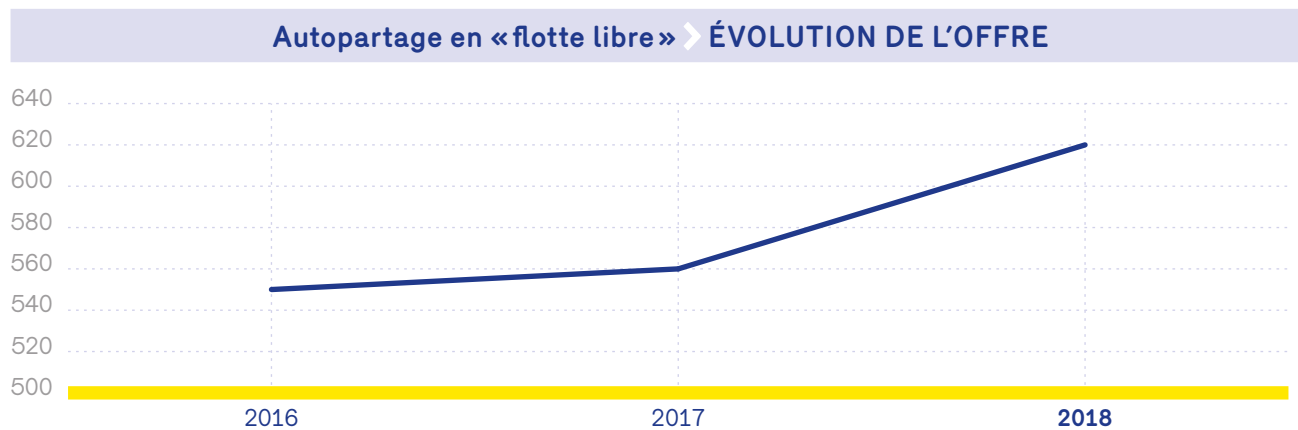
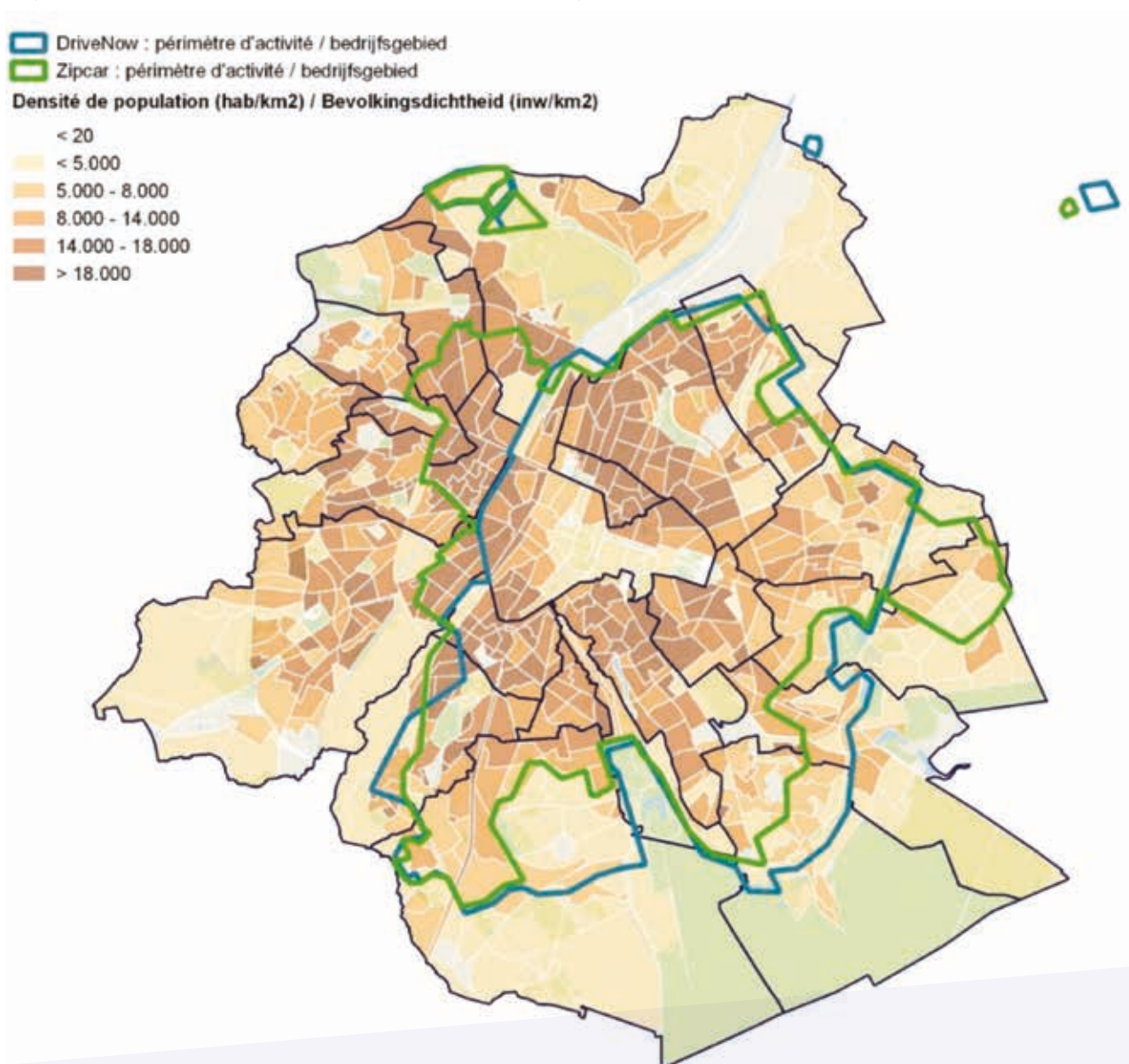


Fig. 11 – Couverture territoriale de l'offre d'autopartage en flotte libre en 2018.





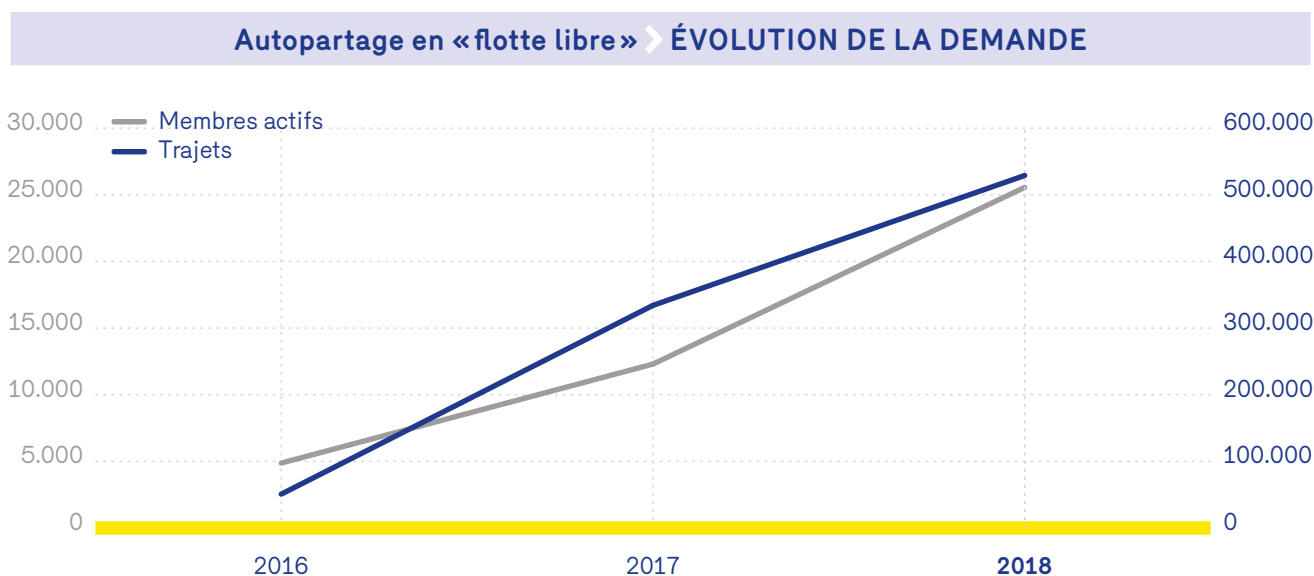
DEMANDE

L'autopartage en « flotte libre » comptabilise 25.557 membres actifs (au moins une utilisation en 2018). Ces-derniers ont généré 529.037 trajets en 2018, à raison d'une moyenne de 1450 trajets par jour.

Tout opérateur confondu, on comptabilise un taux de charge moyen de 7,4%. Cela signifie une meilleure utilisation des véhicules partagés comparativement à la durée d'utilisation des véhicules particuliers des ménages bruxellois qui sont immobilisés 97,9% du temps en moyenne², et par conséquent, bien que légère, une certaine rationalisation de l'utilisation de l'espace public.

Comme le montre le graphique suivant, la demande d'autopartage en « flotte libre » a également connu une croissance très soutenue. Ainsi le nombre de clients actifs a doublé tandis que le nombre de trajets a augmenté de 60% en 2018.

Fig. 12 – Évolution de la demande d'autopartage en flotte libre.



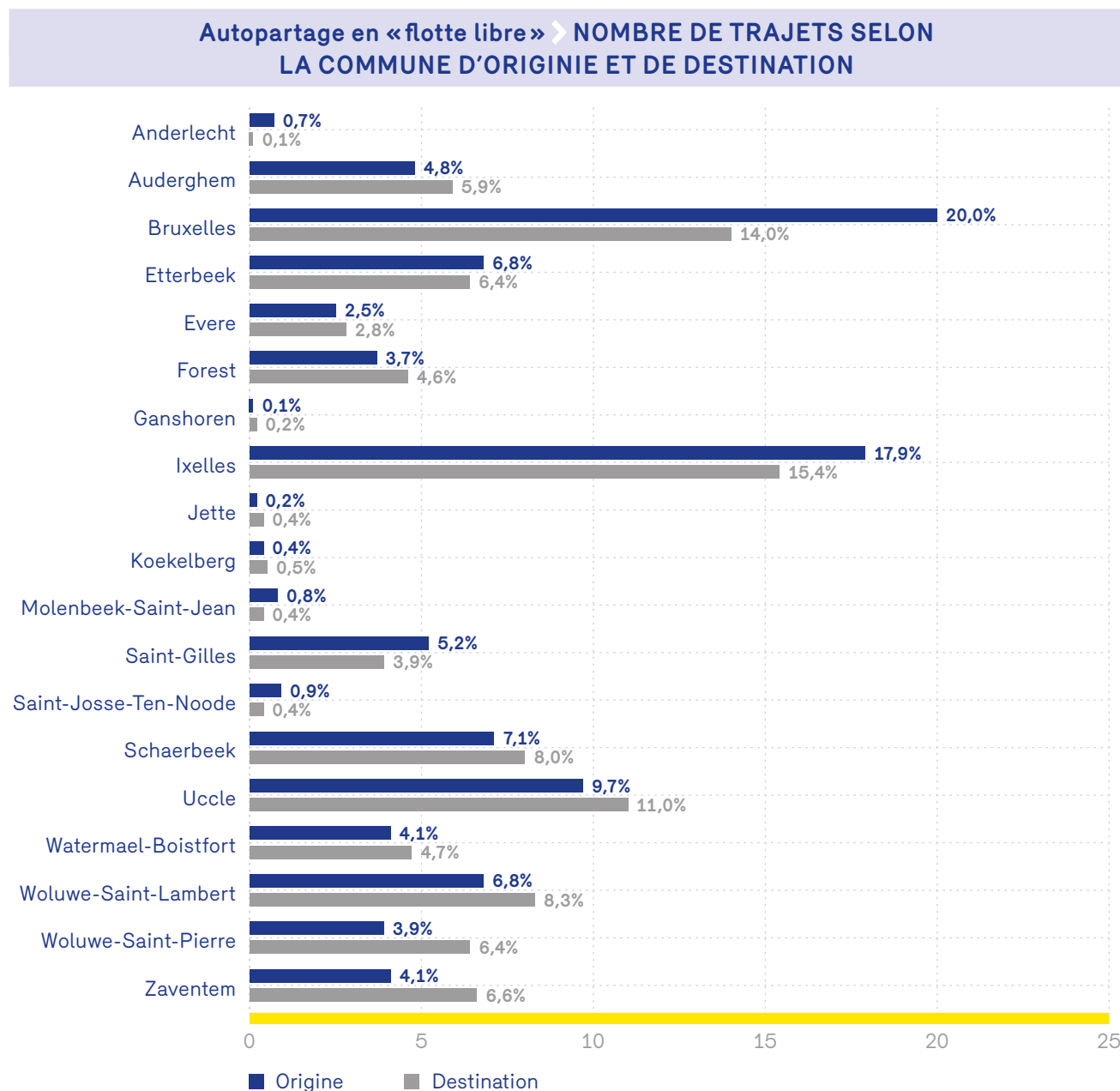
Globalement, la géographie de la demande se calque sur celle de l'offre. Elle se concentre dans les communes de première couronne, dans le quadrant sud-est de la Région bruxelloise, avec notamment 38% des trajets qui ont pour origine la Ville de Bruxelles ou la commune d'Ixelles.

L'analyse du nombre de trajets par communes selon l'origine et la destination (voir figure 13), met en évidence une relation centre-périphérie quant à l'usage de l'autopartage en flotte libre, où les communes centrales que sont la Ville de Bruxelles, Ixelles, Saint-Gilles et Etterbeek apparaissent plus réceptrices qu'émettrices, tandis que les communes résidentielles de seconde couronne sont dominées par la fonction d'émission.

2. Lebrun K. et al., Les pratiques de déplacement à Bruxelles : analyses approfondies, Cahiers de l'Observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitales, 2014, p.46.



Fig. 13 – Répartition du nombre de trajets effectués en autopartage en flotte libre en 2018, selon la commune d'origine et de destination.



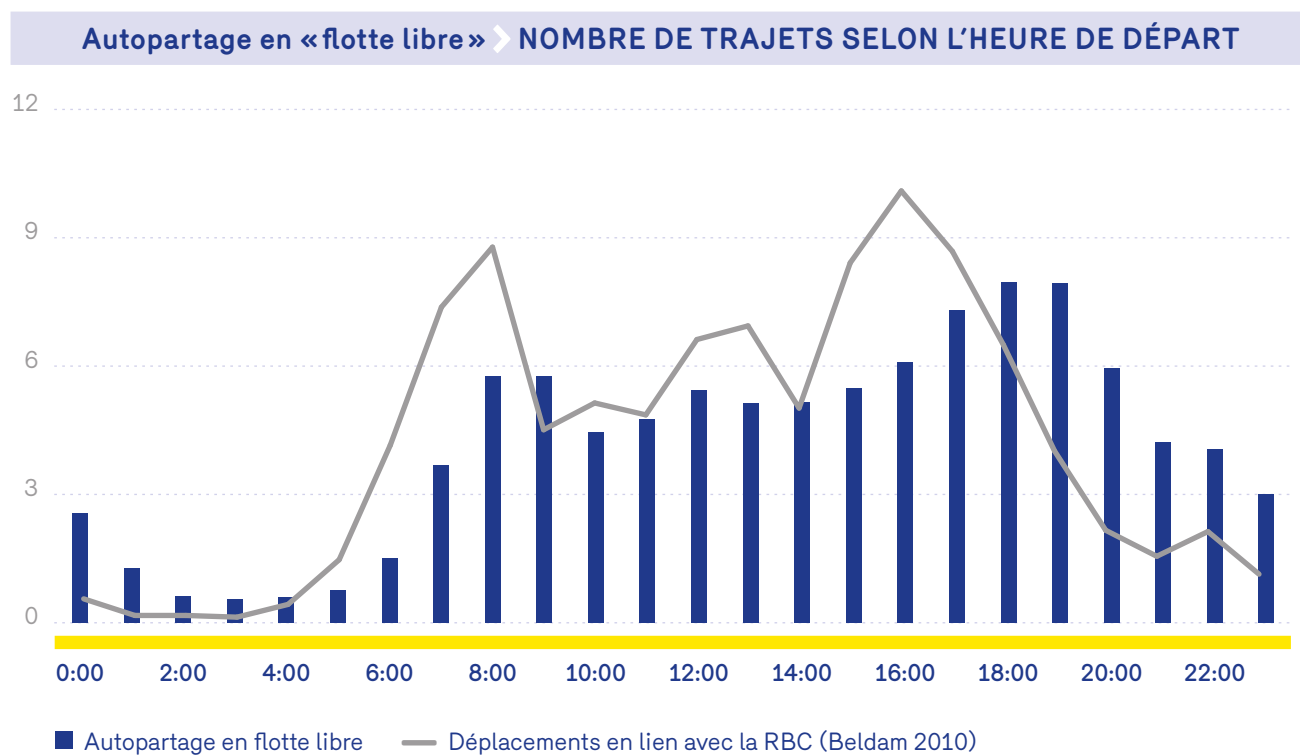


CARACTÉRISTIQUES DES TRAJETS

En moyenne, les utilisateurs réservent un véhicule pour une durée de 35 minutes. La distance moyenne parcourue s'élève à 9,1 km.

Sur l'ensemble de l'année, on peut observer un pic de fréquentation entre 8h et 9h le matin et entre 18h et 19h en soirée. Ce profil est légèrement décalé par rapport aux pics classiquement observés aux heures de pointes pour l'ensemble des déplacements qui ont la Région bruxelloise comme origine ou destination³. On peut assimiler ce décalage à un profil d'utilisateur confronté à des horaires de travail plus tardifs ou à un usage proportionnellement plus marqué à des fins de loisirs en soirée.

Fig. 14 – Répartition horaire des trajets effectués en autopartage en flotte libre en 2018.



3. Lebrun K. et al., Les pratiques de déplacement à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitales, 2013, p.16.



CONCLUSIONS

Fig. 15 – Evolution des performances de l'autopartage bruxellois en 2018.

	2017	2018	ÉVOLUTION
Membres actifs	25.987	39.477	+51,9%
Emplacements réservés	623	627	+0,6%
Véhicules en flotte libre	560	620	+10,7%
Trajets	564.289	742.587	+31,6%

L'année 2018 s'est clôturée avec la cessation des activités de l'opérateur UbeeQ et une refonte en interne de l'opérateur Zen Car. Ceci s'est traduit par une croissance globalement moins marquée de l'offre, soit 0,6% d'emplacements supplémentaires, et une chute de la demande, soit 7,3% de trajets en moins, par rapport à 2017.

En revanche, les opérateurs d'autopartage en flotte libre ont enregistré une croissance notable de l'offre et de la demande avec respectivement 10% de véhicules et 60% de trajets supplémentaires en 2018.

Tout opérateur confondu, on retiendra en définitive des performances encourageantes enregistrées en 2018, avec 627 emplacements réservés (+0,6%), 620 véhicules en flotte libre (+10,7%), et un total de 742.587 trajets (+31,6%) effectués par près de 40.000 utilisateurs actifs (+51,9%).

Bien que présente sur l'ensemble des communes bruxelloises, l'offre d'autopartage est inégalement répartie sur le territoire régional et se concentre encore dans les communes de première couronne, à l'est du canal essentiellement. C'est également dans cette région que l'on observe la demande la plus importante en termes d'utilisation.

Cette tendance pourrait être contrebalancée par une concertation accrue entre les opérateurs et les communes afin de tendre progressivement vers les objectifs de croissance fixés à l'horizon 2020 en fonction des effectifs de population par commune, et ainsi proposer une offre homogène sur le territoire régional. À ce titre, 220 emplacements font encore défaut dans les communes qui n'ont pas atteint l'objectif fixé par l'arrêté.

Enfin, on observe des comportements d'utilisateurs sensiblement différents selon les modèles d'autopartage. En effet, un trajet moyen en autopartage avec emplacement réservé dure 6h30 pour 19 kilomètres parcourus, tandis qu'un trajet moyen en autopartage en flotte libre dure 35 minutes pour 9 kilomètres parcourus.

Ceci laisse transparaître un rapport de complémentarité plutôt que de compétition entre les deux systèmes existant, ce qui semble correspondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus nombreuse.